



La Ville de Sierre met au concours le poste suivant :

## **Chef du service des contributions (100 %)**

### **Missions principales :**

- Assumer la responsabilité de la bonne marche du service, de la notification correcte des décisions fiscales et de l'enregistrement des mutations cadastrales.
- Gérer de manière optimale les biens immobiliers confiés à la gérance.
- Assurer l'organisation, la direction et la répartition du travail de l'ensemble du service et effectuer les contrôles internes pour une réalisation correcte des tâches.

### **Profil requis :**

- Formation supérieure avec diplôme fédéral dans le domaine de la fiscalité ou formation universitaire en économie d'entreprise ou expérience jugée équivalente.
- Plusieurs années d'expérience dans le domaine fiscal.
- Expérience dans la conduite du personnel
- Sens de l'organisation, des responsabilités et esprit de décision.
- Esprit d'analyse et de synthèse.
- Sens aigu de la discrétion et du secret de fonction.
- Bonnes connaissances de la langue allemande.

**Entrée en fonction :** 1<sup>er</sup> août 2014.

Le poste s'adresse indifféremment aux hommes et aux femmes.

Le cahier des charges peut être consulté auprès de la chancellerie ou sur le site internet de la Ville de Sierre à l'adresse suivante : [www.sierre.ch](http://www.sierre.ch).

En cas d'intérêt, le dossier de candidature complet doit être envoyé avant le **10 mars 2014** à l'adresse suivante : Ville de Sierre, Service du personnel, Case postale 96, 3960 Sierre.